

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Tazria-Metsora



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Tazria - Metsora

« La tache de lèpre est guérie » : la foi dans le fait que tout est pour le bien transforme la rigueur en miséricorde

« Et le Cohen verra, et voici que la tache de lèpre du lépreux est guérie. » (14, 3)

Les commentateurs s'efforcent de comprendre la syntaxe de ce verset. **A priori, le mot "tache" employé ici est, en effet, superflu**, puisqu'il aurait suffi d'écrire : "et voici que la lèpre sera guérie". En outre, l'expression "**du lépreux**" semble également être en trop, puisqu'il est évident que c'est la lèpre du lépreux qui est guérie et non celle de quelqu'un d'autre.

Le Yétev Lev rapporte, en préambule de réponse, un Midrach (Vaykra Rabba 16, 2) sur le verset (14, 2) : « Voici la loi du lépreux » :

« C'est à ce sujet, enseigne le Midrach, qu'il est dit : "Qui est l'homme qui désire la vie ?" (Téhilim 34, 13) : il était une fois un marchand ambulante qui faisait sa tournée dans les villes autour de Tzipori, en proclamant : "Qui désire acheter un élixir de vie ?" Rabbi Yanaï était en train d'étudier dans son palais. Il entendit qu'il criait : "Qui désire acheter un élixir de vie ?", et il lui dit : "Viens, monte ici et vends-en moi !

-Toi et ceux qui sont comme toi, lui répondit le marchand, vous n'en avez pas besoin !"

Il [Rabbi Yanaï] insista et il [le marchand] finit par monter chez lui, et sortit un livre de psaumes. Il lui montra le verset : "Qui est l'homme qui désire la vie ?". Qu'est-il écrit ensuite ? "Garde ta langue du mal, écarte-toi du mal et fais le bien." (Téhilim 34, 14-15) Rabbi Yanaï s'écria alors : "Même Chlomo Hamélékh proclame (Michlé 21, 23) : 'Celui qui préserve sa bouche et sa langue, préserve sa personne des

malheurs.'" Et Rabbi Yanaï déclara alors : "Toute ma vie, j'ai lu ce verset et je n'en avais jamais compris le sens, jusqu'à ce que vienne ce marchand ambulante et dévoile : 'Qui est l'homme qui désire la vie ?' C'est pourquoi Moché avertit les Bné Israël en leur disant : "Voici la loi du lépreux", la loi du médisant¹. »

Ce Midrach s'explique par un principe fondamental qui est indispensable à l'homme au cours de toute son existence, de toutes les tribulations et événements de sa vie, et lorsque des malheurs s'abattent sur lui וְהָיָה : **s'il est convaincu que tout ce que le Saint-Béni-Soit-Il accomplit est pour le bien et l'exprime en disant : "Même cela est pour le bien", par le seul fait de proclamer qu'un malheur est un bien, il transforme la Midate Hadine (la rigueur Divine) en Midate Ha Ra'hamime (la mesure Divine de miséricorde), et de ce fait, le malheur se transforme effectivement en un bienfait.**

C'est ce "secret" que le marchand ambulante dévoila en disant : « Qui est l'homme qui désire la vie ? », qui désire acheter un élixir de vie ? Sachez que la voie pour y parvenir est l'injonction : « **Garde ta langue du mal** », c'est-à-dire : "**Garde-toi de dire que c'est du mal, mais dis que c'est du bien.**" Et c'est également sur cette même idée que le verset se poursuit : « **Ecarte-toi du mal et fais le bien** », à savoir : "**écarte-toi**" de dire que c'est **mal**, et par ce mérite, tu **fais** de ce **mal**, un **bien**. C'est également le sens du verset de Chlomo Hamélékh : « **Celui qui préserve sa bouche et sa langue, préserve sa personne des malheurs** » : celui qui **préserve** sa **bouche** et sa **langue** de dire, d'un événement qui se présente, qu'il est mauvais et amer, **préserve** par cela **sa personne des malheurs**, parce que le malheur en question se

1. Jeu de mot entre le mot מְדַבֵּר, "le lépreux" et l'expression מְדַבֵּר רַע, "le médisant". N.d.t.

transforme en bien. Le principe est que tout dépend des paroles que l'on sort de sa bouche : **si l'on dit que c'est bien, alors il en sera ainsi**, et l'inverse וְכִי עֲנִיתָנִי וְתָהִי לִי לִישׁוּעָה est aussi vrai. Et c'est la raison pour laquelle le Midrach conclut en disant : « C'est pourquoi Moché avertit les Bné Israël en leur disant : "*Voici la loi du lépreux*", la loi du médisant », à savoir : après avoir expliqué comment mériter un élixir de vie, en disant que ce qui arrive est pour le bien, **Moché met en garde les Bné Israël afin qu'ils préservent leur bouche de se plaindre et de se lamenter sur les malheurs qui s'abattent sur eux, mais au contraire, renforcent leur Emouna que tout est pour le bien.** Et il leur dit : « "*Voici la loi du lépreux*", la loi du médisant », **car celui qui parle en mal et affirme que le malheur a eu raison de lui est précisément concerné par les lois du lépreux.** En revanche, celui qui a l'intelligence de s'abstenir de "parler en mal", **et ne prononce que des paroles positives sur tout ce qui lui arrive, est exempté par ce mérite de toutes les lois du lépreux !**

Dès lors, toutes les questions sur la syntaxe du verset trouvent leur réponse et en voici la signification :

« *Voici que la tache de lèpre (...) est guérie* » : comment une telle chose a-t-elle pu se produire ? **Parce que le lépreux s'est abstenu de considérer la lèpre comme une "tache", et a modifié son regard sur les choses en disant que tout est pour le bien. Il n'y a plus ici de טִּמְאָה (tache) mais un טֵב (plaisir). Et c'est en vérité par ce mérite que la tache de lèpre est guérie.** D'où la conclusion : "*du lépreux*", à savoir que si l'on se demande comment la tache de lèpre s'est guérie, on répond : par le mérite *du lépreux* lui-même, car **il possède la force de transformer le mal en bien.**

C'est cette idée qu'exprime explicitement le Béer Maïm 'Haïm (Par. Vaygache) :

« Grâce à cela, les Tsadikim transforment la Midate Hadine en Midate Ha Ra'hamime (Béréchit Rabba 73), **parce qu'ils se disent en eux-mêmes que cette Midate Hadine est en fait**

la Midate Ha Ra'hamime et non pas du Din. Car toutes les épreuves sont en réalité des bienfaits et un bien de D. comme nous l'avons expliqué. Par le mérite de cette pensée, le Saint-Béni-Soit-Il leur transforme la Midate Hadine en Midate Ha Ra'hamime et la malédiction en bénédiction et, de ces épreuves elles-mêmes, germe un réel bienfait (...). » C'est le sens du verset (Téhilim 118, 21) : אֲדוֹדךָ כִּי עֲנִיתָנִי וְתָהִי לִי לִישׁוּעָה [« *Je Te louerai parce que Tu m'as éprouvé, et cela a été ma délivrance* »], à savoir : « Je Te rends grâce et Te suis reconnaissant avec joie, pour m'avoir éprouvé, **en disant que tout est bienfait et bonté. Par ce mérite, "cela a été ma délivrance", à savoir que le malheur s'est transformé réellement pour moi en délivrance,** parce que le Din s'est changé en véritable Ra'hamime. »

Le Divré Chemouel explique de cette manière le verset de notre Paracha (14, 34) : « *Lorsque vous viendrez dans la Terre de Canaan que Je vous donne en héritage et que Je mettrai une tache de lèpre dans une maison en votre possession* », et Rachi de commenter : "C'est une annonce pour eux que des taches de lèpre apparaîtront sur elle, parce que les Emoréens cachèrent des trésors d'or dans les murs de leurs maisons durant les quarante ans où les Bné Israël étaient dans le désert et que, grâce aux taches de lèpre, les maisons étaient démolies et les Bné Israel les trouvaient." Par conséquent, a priori, il est difficile à comprendre pourquoi la Torah appelle ces taches טִּמְאָה (une "plaie") puisqu'il s'agit d'un טֵב (un "plaisir"). Le Divré Chemouel l'explique ainsi :

« C'est parce qu'aux yeux des gens, l'ordre de démolir leur maison constitue une plaie. Mais en fait, celui qui avait une foi intègre que tout ce que le Saint-Béni-Soit-Il accomplit est pour le bien et était convaincu que cela l'était aussi, trouvait un trésor. Et le טִּמְאָה (la plaie) se transformait en טֵב (plaisir), comme expliqué plus haut. »

De même, Rachi explique ainsi l'expression employée par la Torah : « *Comme une tache de lèpre* » : « Même un Talmid 'Hakham qui

sait qu'il s'agit d'une tache de lèpre ne devra pas trancher clairement en disant : "Une tache de lèpre m'est apparue", mais, en disant : "**Comme** une tache de lèpre m'est apparue". » Un Talmid 'Hakham est, en effet, habituellement humble à ses propres yeux et se considère comme rempli de fautes. Par conséquent, lorsqu'apparaît sur lui une tache de lèpre, il pense que c'est à cause de ses propres fautes et il ne lui vient pas à l'idée que cela puisse être une bonne nouvelle. Néanmoins, la Torah vient nous enseigner que **même quelqu'un qui est certain que son châtiment est légitime, ne dira pas "une plaie m'est apparue", mais : "comme une plaie..."**, à savoir que cela ressemble à une plaie (פצע), mais qu'en fait, c'est un plaisir (ששון), parce que tout est pour le bien. **En s'exprimant ainsi, la plaie se transformera en bienfait et il trouvera des trésors d'or et d'argent.**

A l'époque du Ari Za'l, vivait un juif dont la femme avait un caractère exécrable. Celle-ci cherchait toutes les occasions de faire beaucoup de mal à son mari. La mort dans l'âme, cet homme se rendit chez le Ari Za'l qui lui dévoila les "secrets du Ciel" : dans une vie antérieure, la situation avait été inversée, c'était lui qui l'avait faite souffrir. C'est pourquoi, à présent, chaque fois qu'elle lui faisait du mal, il s'agissait pour lui d'**une grande expiation qui lui épargnait la rigueur du Guéhinam**. Lorsque ce juif comprit le bien et le Tikoune (la réparation) que cela constituait, il se réjouit énormément pour toute la souffrance et la peine qu'il endurait. Celle qui avait été jusqu'alors une "femme source d'amertume" devint désormais "une bonne trouvaille", au point d'en concevoir de la reconnaissance à son égard. En effet, elle était celle qui avait été choisie par le Ciel pour le purifier et réparer ses fautes. De ce fait, il se mit même à lui offrir des présents afin de la récompenser pour le travail extraordinaire qu'elle accomplissait pour lui.

La femme n'en revenait pas et se demanda ce qui s'était passé. Elle le somma de lui révéler son secret, mais il refusa. Néanmoins,

elle insista tellement qu'il finit par lui avouer s'être rendu chez le Ari Za'l ainsi que tout ce qu'il lui avait dévoilé. Mais, la femme était tellement méchante qu'elle le mit en garde : « Crois-tu que je vais t'aider à échapper au Guéhinam ? Il n'en est pas question ! » Et dorénavant, elle cessa de le faire souffrir et de lui faire de la peine, afin qu'il reçoive les tourments du Guéhinam dans le monde futur.

L'homme se rendit en toute hâte chez le Ari Za'l en pleurant : « Rav, lui dit-il, les épreuves ont pris fin. Qui me sauvera dorénavant des souffrances du Guéhinam ? »

Le Ari Za'l le rassura en lui garantissant que son expiation était terminée et qu'à présent, il n'aurait qu'une existence agréable.

On pourrait toutefois se poser la question : comment se fait-il que les deux phénomènes se produisirent en même temps : précisément au moment où elle cessa de lui faire du mal afin que son châtiment demeure entier dans le Guéhinam, son Tikoune s'acheva (si elle n'en avait pas décidé ainsi, son Tikoune se serait-il terminé ?). La réponse est en fait clairement explicitée dans la Guemara (Brakhot 62a) : « Le remède aux épreuves, c'est de les accepter », ce qui signifie que **l'acceptation** avec amour et joie est **le remède qui guérit des souffrances**, et celles-ci disparaissent alors d'elles-mêmes [comme l'explique longuement le Or Ha'haïm (Béréchit 46, 7)].

C'est pourquoi, à chaque fois qu'un homme renforce sa Emouna dans le fait que מאי דעביד רחמנא לטב עביד ["Ce que le Ciel fait est pour le bien"] et que ses épreuves sont une réparation et un bien immense, au point d'accepter le décret Divin de plein gré et de bon cœur, il transforme alors tous les Dinim en bienfaits. Ainsi, il n'était plus nécessaire que cette femme continue à martyriser son mari. Et pour cette raison, on fit en sorte dans le Ciel qu'elle cesse sa mauvaise conduite.

A présent, nous avons un éclaircissement supplémentaire de l'expression "Gam Zou Lé Tova" ["Cela aussi est pour le bien"] :

lorsqu'un homme se renforce sa foi en disant Gam Zou Lé Tova et accepte le décret Divin de bon cœur, convaincu que son Père céleste n'agit que pour son bien et que ces difficultés ne sont qu'un Tikoune de son âme, toute la rigueur qui pèse sur lui s'adoucit alors. Il n'a désormais plus besoin de ces épreuves afin de nettoyer son corps et son âme.

En pratique et en ce qui nous concerne, cela constitue un immense enseignement : si tu as un "ennemi" ("intérieur" ou extérieur) qui te harcèle, si le Ari Za'l n'est plus là afin de te révéler la racine de ton âme et les détails de ta vie antérieure, néanmoins, **le Saint-Béni-Soit-Il est là, Lui, pour te dévoiler** dans Sa Torah le sens de **כל מאי דעביד רחמנא לטב עביד** ["Tout ce que fait le Saint-Béni-Soit-Il est pour le bien"] : **1) Cette souffrance que tu endures ne provient pas de ton ennemi mais כל מאי דעביד רחמנא** ["**Tout ce qui t'arrive provient du Ciel**"] : le Saint-Béni-Soit-Il a fait, fait et fera tout ce qui arrive. **2) לטב עביד** ["**c'est pour le bien**"] : ce n'est que dans le but de réparer ton âme. **Par conséquent, prends volontiers sur toi ce fardeau. Et lorsque tu l'accepteras de bon cœur, cet asservissement disparaîtra et, avec l'aide d'Hachem, toutes ces épreuves prendront fin.**

J'ai entendu l'histoire qui suit de son protagoniste, un homme juste et respectable. Voici ce qu'il raconte :

« A l'occasion de la fête de Pessa'h, je me rendis à Vienne, dans ma famille (5785(2025)). Dès la fin de la fête, nous allâmes ensemble pèleriner sur les tombeaux des Tsadikim de la région (un trajet de plusieurs heures), puis de là, à Krastir où nous arrivâmes la nuit tombée. Immédiatement, nous allâmes sur le tombeau de Rav Ichaïa, puis nous fîmes halte dans une auberge pour y passer la nuit. La montre indiquait déjà minuit. Mais, nous devons nous lever de bonne heure car les transports n'étaient pas très fréquents. Nous remarquâmes alors que la prière du matin était prévue à 800.

Après avoir prié et nous être un peu sustenté, nous retournâmes sur le tombeau et de là-bas, nous rendîmes à celui du Isma'h

Moché. Etant Cohen, j'accédai par l'endroit réservé à ceux-ci et, j'y rencontrai l'une de mes connaissances, un Tsadik érudit et Machguia'h de mon fils, qui, lui, ressortait. Nous nous saluâmes et il me dit alors : « Nous nous rencontrons dans de bons endroits », et, en passant, il me raconta que lui aussi avait un fils à Vienne, mais qu'il poursuivait son voyage jusqu'à Krastir ou il devait rester jusqu'au jeudi (Parachat Chemini, 26 Nissan).

Nous retournâmes ensuite à Vienne, ce qui nous prit six heures. En arrivant, nous ouvrîmes nos bagages et constatâmes avec stupeur que l'un de mes fils avait oublié ses Téfilines. Après réflexion, celui-ci se rappela les avoir laissés au Beth Hamidrach de Krastir. Au début, nous fûmes dans la confusion la plus totale... jusqu'à ce que me rappelle que le Machguia'h se trouvait justement là-bas. Mais, il était très tard. Aussi, nous attendîmes le matin pour l'appeler. Il nous répondit immédiatement : « Je suis actuellement au Beth Hamidrache, nous dit-il, et les Téfilines sont à côté de moi. »

Nous réalisâmes alors la providence extraordinaire dont nous bénéficiâmes : si nous étions arrivés au tombeau du Isma'h Moché même trois secondes plus tard, je n'aurais pas rencontré le Machguia'h et n'aurais jamais su comment le joindre à Krastir. De plus, nous vîmes comment Rav Ichaïa, déjà à l'avance, depuis la veille, s'était préoccupé de ses "invités" pour qu'ils aient tout ce qu'il leur faut. En effet, nous eûmes besoin d'un Gma'h de Téfilines pour mon fils. Or, à Vienne, existent plusieurs synagogues. La veille de notre départ, je me trouvais dans l'une d'entre elles quand un Ba'hour est venu me demander où il pouvait trouver un Gma'h de Téfilines (il n'y en avait pas dans cette synagogue mais à un autre endroit). Grâce à lui, nous sûmes à l'avance la réponse sans nous douter qu'elle nous servirait à nous aussi. Et lorsque je me rendis au Gma'h avec mon fils, voici ce que nous découvrîmes : Rabbi Ichaïa s'était vraiment occupé de nous, le Gma'h avait été fondé Lé Ilouï Nichmate (pour l'élévation de l'âme) de Rabbi Ichaïa Bar Rabbi Moché !

« Parlez au cœur ! » : faire du bien aux autres à l'aide de paroles encourageantes

« Et le Cohen ordonnera à celui qui viendra se purifier, de prendre deux oiseaux vivants. »
(14, 4)

Le Zohar (III, 46b) enseigne que "comme le châtiment de l'homme qui a proféré des paroles médisantes, tel est le châtiment de celui qui avait la possibilité de dire une parole encourageante et s'en est abstenu".

Cela signifie que la même rigueur qui s'applique à celui qui a médité de son prochain s'applique à celui qui s'abstient de l'encourager avec des paroles reconfortantes.

Rav Issakhar de Belz en déduit la raison pour laquelle le lépreux devait apporter **deux** oiseaux :

« L'oiseau qui était sacrifié, dit-il, était destiné à faire expiation pour avoir prononcé des paroles médisantes. C'est pourquoi on l'immolait afin de suggérer au fauteur que sa réparation consistait à faire taire dorénavant sa voix dénigreuse, comme Rachi le rapporte à partir de la Guemara (Erékline 16b) : "La médisance est un bavardage comparable au bavardage des oiseaux qui ne cessent de piailler constamment." Quant à l'oiseau vivant, il venait, lui, expier la faute de celui qui aurait gardé le silence alors qu'il aurait dû parler. C'est pour cela qu'il est écrit à son sujet : « Et il le renverra à la surface du champ » (verset 7), **allusion au fait que dorénavant, il sera tenu de dire tout haut de bonnes paroles pour encourager et soutenir son prochain.** »

Et, de même à l'inverse, de même que celui qui veille à sa langue (en s'abstenant de dire du mal) s'élève prodigieusement et reçoit une récompense incommensurable, il peut également s'élever de la même manière en encourageant son prochain à l'aide de paroles bienveillantes. Nos Sages (Baba Batra 9b) ont d'ailleurs enseigné : « Celui qui donne une pièce à un pauvre reçoit six bénédictions, mais celui qui le reconforte en reçoit onze. Cela prouve bien que celui qui reconforte son prochain est supérieur à celui qui lui fait

l'aumône. Le Maharal l'explique ainsi : celui qui donne une pièce à un pauvre lui prodigue un bien immédiat, car après avoir acheté de quoi rassasier son ventre affamé, le pauvre n'a plus de profit de l'aumône qu'il a reçue (et sa faim se réveille à nouveau après un certain temps). Mais celui qui encourage son prochain par des paroles reconfortantes rassasie son âme et lui redonne véritablement vie et ce reconfort dure éternellement. C'est pourquoi sa récompense est plus grande et comprend onze bénédictions.

Rabbi Biniamine Rimer, Machguia'h de la Yéchiva de Tchébine, raconte que voici de nombreuses années, la Yéchiva de Tchébine avait une règle concernant les fiançailles des Ba'hourim : l'un des membres de l'équipe enseignante devait prendre part aux festivités afin de les agrémenter spirituellement en l'honneur du 'Hatane.

Une fois, l'un des Ba'hourim fut sur le point de fêter ses fiançailles dans l'une des villes du nord d'Eretz Israël. A cette époque, le trajet de Jérusalem jusqu'à cette ville prenait quatre heures et l'obligation d'y participer incombait alors à Rabbi Biniamine. Bien entendu, il n'avait pas particulièrement envie de faire ce long voyage et de gaspiller ainsi huit heures sur les routes, sans compter le temps qu'il lui faudrait rester sur place. Il demanda donc à son père, Rabbi Mordékhaï, de l'exempter de cette obligation. Mais celui-ci refusa en arguant qu'il était impossible d'enfreindre ainsi le protocole de la Yéchiva. Rabbi Biniamine fut donc forcé de voyager. Lorsqu'il arriva, il trouva la salle remplie d'invités. Personne ne le connaissait à l'exception du 'Hatane. Ce dernier fut très heureux de sa venue et le présenta à son futur beau-père : « Voici le Machguia'h qui est venu participer aux fiançailles ! » Sur le champ, on conduisit Rabbi Biniamine à la table d'honneur et on l'invita à parler. Il s'exécuta avec beaucoup de brio, mais tous les convives continuèrent toutefois à vaquer à leurs occupations, les uns à discuter et les autres à manger et à boire. Il eut le sentiment qu'il parlait dans le vide. Après avoir terminé, il quitta l'endroit, déçu et peiné de

s'être donné autant de mal et, de plus, lui semblait-il, en vain. Il avait l'impression de ne rien avoir apporté par sa présence ni, à plus forte raison, par ses paroles. De retour, il s'épancha devant son père en lui racontant tout ce qu'il lui était arrivé.

Trois ans plus tard, Rabbi Biniamine rencontra cet Avrekh (le 'Hatane) dans les rues de Bné Brak. Et il fut stupéfait en le voyant tenir en main des livres qu'il consultait avec concentration. Ba'hour, celui-ci était désœuvré et Rabbi Biniamine était certain que, sitôt marié, il allait sortir de la Yéchiva pour aller travailler. Or, voici que son allure témoignait qu'il était un véritable "Ben Torah" ! Rabbi Biniamine s'enquit de ses nouvelles et il répondit qu'il occupait un poste d'enseignant dans une Yéchiva.

« Quoi ? Toi ?, s'étonna Rabbi Biniamine.

- C'est votre faute, lui répondit-il ironiquement.

- Qu'as-tu fait pour me donner un si grand mérite ?, lui demanda à nouveau Rabbi Biniamine.

- Le Machguia'h se souvient-il de mes fiançailles et du discours qu'il fit pensant parler à des "sourds" ? Eh bien, sachez qu'il

n'en fut rien, parce que mon beau-père, qui est un homme simple, fut très impressionné par tous les éloges que prodigua alors le Machguia'h à mon égard. Et lorsqu'il rentra chez lui, il raconta avec beaucoup d'émotion à son épouse et à sa fille que **"nous avons mérité un Ben Torah, un véritable Séfer Torah vivant"**. Et il leur décrivit alors tout ce qu'il avait entendu du Machguia'h. Il en fut ainsi également durant toute la période qui précéda le mariage. Toute sa famille fut convaincue qu'ils avaient ainsi reçu un "joyau" du Ciel. Mon épouse se maria donc dans cet esprit de sorte que toute son aspiration fut de me voir progresser et m'élever dans la Torah. Je n'eus donc pas d'autre alternative que de m'asseoir et me mettre à étudier, au début de manière intéressée, et à la fin de manière désintéressée, jusqu'à ce que, grâce à D., je parvienne à étudier, à enseigner et à propager la Torah !

»

A ce moment-là, Rabbi Biniamine eut le mérite de voir que ses efforts avaient été récompensés et que ce "périple" et les paroles qu'il avait alors prononcées avaient fait pousser un arbre magnifique. **Combien des paroles encourageantes peuvent-elles modifier le cours des choses et construire des générations entières !**